

FORMATIONS INITIALES À L'ÉCOLE DU BREUIL



L'École Du Breuil prépare aux diplômes professionnels de la filière « paysage ».



PAR VOIE SCOLAIRE

Après le collège

Bac professionnel aménagements paysagers, accessible après la 3^{ème} ou la 2^{nde}

Après le bac

Brevet de Technicien Supérieur Agricole aménagements paysagers (BTSA)

PAR APPRENTISSAGE

Après le collège

Brevet professionnel agricole travaux d'aménagements paysagers (BPA)

Brevet Professionnel travaux paysagers (BP)

Avec un brevet professionnel ou équivalent

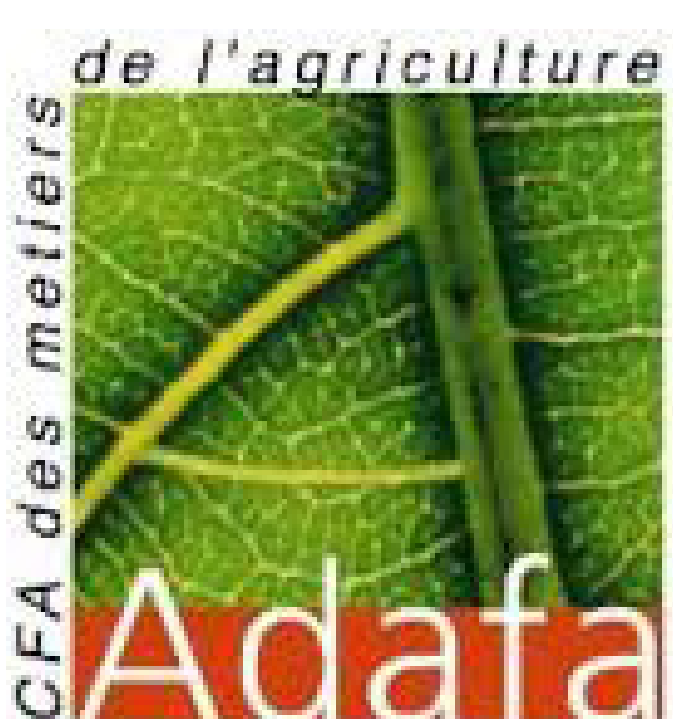
Certificat de Spécialisation taille et soins aux arbres (CS)

Après le BAC

Brevet de Technicien Supérieur Agricole aménagements paysagers (BTSA)

Formation BAC+3

Licence Professionnelle spécialité Ecopaysage végétal urbain (LP)



Retrouvez toutes les infos sur ecoledubreuil.fr